



Concours de bourses pour les étudiants, étudiantes et stagiaires postdoctoraux

CINQ DIFFÉRENTS TYPES D'APPUI

- 1- Compléments de bourses
- 2- Bourses de déplacements interlaboratoires et de stages
- 3- Bourses de congrès
- 4- Bourses de parentalité
- 5- Bourses de recrutement pour étudiants et étudiantes autochtones

1. COMPLÉMENTS DE BOURSES

Le Regroupement Op+lait offre des compléments de bourse pour les étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs et les stagiaires postdoctoraux du Regroupement.

- Neuf (9) bourses sont disponibles pour ce concours pour les étudiants et étudiantes du 2^e cycle et du 3^e cycle à hauteur d'un maximum de 10 000 \$/an.
- Une (1) bourse est disponible pour ce concours pour les stagiaires postdoctoraux à hauteur d'un maximum de 15 000\$/an.
- Date limite de soumission : **12 novembre 2026**
- Prochain concours à l'automne 2027.
- Renouvellement possible une fois pour les étudiants et étudiantes au 3^e cycle et les stagiaires postdoctoraux, mais la priorité sera accordée à ceux et celles n'ayant pas reçu de bourses dans les concours précédents.

Critères d'admissibilité :

1. Les bourses sont disponibles pour les étudiants et étudiantes, du 2^e et 3^e cycle et stagiaires postdoctoraux des membres du Regroupement inscrits dans une université québécoise.
2. Le projet de recherche doit s'inscrire dans les thèmes de recherche d'au moins un des quatre axes de recherche du Regroupement (s.v.p. vous référer au [site web](#) du Regroupement).
3. Les étudiants et étudiantes boursiers et boursières du FRQNT, FRQS, FRQSC, CRSNG, IRSC ou CRSH ne sont pas éligibles.
4. Le cumul de bourses jusqu'à concurrence de 35 000 \$ pour les étudiants et étudiantes à la maîtrise, 40 000 \$ pour ceux et celles au doctorat et 70 000 \$ pour les stagiaires postdoctoraux sera permis.
5. Prendre note que la codirection par deux membres du Regroupement est fortement encouragée et sera prise en considération lors de l'évaluation des demandes.

Valeur et durée des bourses :

La valeur des bourses est d'un maximum de 10 000 \$ pour une année pour les étudiants et étudiantes à la maîtrise et au doctorat et de 15 000 \$ pour les stagiaires postdoctoraux.

Critères de sélection :

Excellence académique (25 %), expérience/contributions à la recherche (25 %), leadership et implication sociale (20 %), pertinence du projet en lien avec les axes de recherche du Regroupement (20 %) et collaborations et/ou codirection (10 %).

Le Comité scientifique du Regroupement est en charge d'évaluer les demandes et d'attribuer les bourses. Dans l'éventualité où un membre du comité serait en conflit d'intérêt, celui-ci ne participera pas à l'évaluation de la demande concernée.

Exigences :

Les étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs et les stagiaires postdoctoraux doivent participer aux activités de formation du Regroupement.

Documents à transmettre (dans un seul fichier PDF) :

1. Le formulaire d'application (à compléter avec l'aide du directeur/directrice).
2. Les relevés de notes de tous les cycles des études universitaires (en français ou en anglais, sinon une traduction officielle doit être fournie).
3. S'il y a lieu, une page additionnelle pour la section Publications et Présentations.

Les demandes complètes doivent être soumises à Josée Labrie par courriel (josee.labrie@umontreal.ca).

Date limite de soumission : 12 novembre 2026

2. BOURSES DE DÉPLACEMENTS INTERLABORATOIRES ET DE STAGES

Des bourses de déplacements sont disponibles afin de stimuler les collaborations, d'optimiser l'utilisation des plateformes, d'encourager les étudiants, étudiantes et stagiaires postdoctoraux à se déplacer entre les laboratoires, chez les partenaires ou tout autre endroit pertinent à leur projet de recherche et leur formation.

- Plusieurs bourses, pouvant aller jusqu'à 500 \$ chacune, sont disponibles pour l'année 2026-2027 pour les étudiants et étudiantes du 1^{er}, 2^e et 3^e cycle et les stagiaires postdoctoraux.
- Les bourses pour déplacements ne peuvent être rétroactives à un déplacement ayant déjà eu lieu lors du dépôt de la demande.
- Concours ouvert en tout temps.

Critères d'admissibilité :

1. Les bourses sont disponibles pour les étudiants et étudiantes du 1^{er}, 2^e et 3^e cycle et les stagiaires postdoctoraux des membres du Regroupement inscrits dans une université québécoise.
2. Les études doivent s'inscrire dans les thèmes de recherche d'un des quatre axes du Regroupement (s.v.p. vous référer au [site web](#) du Regroupement).

Valeur des bourses :

La valeur des bourses est d'un maximum de 500 \$. Les dépenses admissibles sont les frais de déplacements, de logement et de repas.

Critères de sélection :

Pertinence du projet de stage et de la collaboration (50 %) et valeur ajoutée pour la formation de l'étudiant, étudiante ou du ou de la stagiaire postdoctoral(e) (50 %).

Exigences :

Les étudiants et étudiantes et les stagiaires postdoctoraux doivent participer aux activités de formation du Regroupement.

Documents à transmettre (EN TOUT TEMPS) :

Le formulaire d'application (à compléter avec l'aide du directeur/directrice) doit être soumis à Josée Labrie par courriel (josee.labrie@umontreal.ca). Les réponses seront transmises dans le mois suivant la réception des demandes.

3. BOURSES DE CONGRÈS

Des bourses de congrès sont disponibles afin de permettre aux étudiants et étudiantes du 2^e et 3^e cycle et stagiaires postdoctoraux d'aller présenter leurs résultats de recherche dans un congrès.

Des bourses de congrès d'un maximum de 1 000 \$ pour un congrès qui a lieu en dehors du Québec, et 500 \$ autrement seront offertes aux étudiants, étudiantes et stagiaires postdoctoraux sélectionné(es) qui participeront (présentation orale ou par affiche) à un congrès en présentiel pour couvrir les frais (ou une partie des frais) en lien avec ce congrès.

- Concours ouvert. Date limite de soumission : **12 novembre 2026**.
- Le prochain concours aura lieu à l'hiver 2027.
- Les bourses de congrès ne peuvent être rétroactives à un congrès ayant déjà eu lieu lors du dépôt de la demande.
- La priorité sera accordée à ceux et celles n'ayant pas encore été financé(es) durant leur programme d'études.

Critères d'admissibilité :

1. Les bourses sont disponibles pour les étudiants et étudiantes du 2^e et 3^e cycle et stagiaires postdoctoraux des membres du Regroupement inscrits dans une université québécoise afin d'aller présenter leurs résultats de recherche dans un congrès à titre d'auteur principal.
2. La priorité sera accordée à ceux et celles n'ayant pas encore été financé(es) durant leur programme d'études.

Valeur des bourses :

Des bourses de congrès d'un maximum de 1 000 \$ pour un congrès qui a lieu en dehors du Québec, et 500 \$ autrement seront offertes aux étudiants, étudiantes et stagiaires postdoctoraux sélectionné(es) qui participeront (présentation orale ou par affiche) à un congrès en présentiel pour couvrir les frais (ou une partie des frais) en lien avec ce congrès.

Critères de sélection :

Pertinence du congrès par rapport au projet de recherche de l'étudiant, de l'étudiante ou du ou de la stagiaire postdoctoral(e) (30 %), à sa formation (30 %) et à la programmation de recherche (axes) du regroupement (40 %). N'oubliez pas de bien personnaliser cette section de la demande selon votre projet et votre parcours. Votre demande demeure individuelle et ne doit pas être faite de façon concertée avec d'autres étudiants et étudiantes qui désireraient participer au même congrès.

Le Comité scientifique du Regroupement est en charge d'évaluer les demandes et d'attribuer les bourses. Dans l'éventualité où un membre du comité serait en conflit d'intérêt, celui-ci ne participera pas à l'évaluation de la demande concernée.

Exigences :

Les étudiants, étudiantes et stagiaires postdoctoraux doivent participer aux activités de formation du Regroupement.

Document à transmettre :

Le formulaire d'application (à compléter avec l'aide du directeur/directrice).

Les demandes complètes doivent être soumises à Josée Labrie par courriel (josee.labrie@umontreal.ca).
Date limite de soumission : 12 novembre 2026.

4. BOURSES DE PARENTALITÉ

Des bourses d'appui à la réussite pour aider financièrement la conciliation parentalité-études sont disponibles pour les étudiants et les étudiantes du 2^e et 3^e cycle qui ont, ou qui s'approprient à avoir des enfants à charge et qui vivent une situation particulière*.

- Montant de la bourse : 1 000\$/mois pour un maximum de 4 000\$ pour un trimestre.
- Aide financière disponible en tout temps tant que la disponibilité des fonds le permet.
- Le comité se réserve le droit d'accorder une bourse dans des circonstances exceptionnelles.
- Concours ouvert en tout temps.

*liste non exhaustive des situations pouvant faire l'objet d'une demande de bourse de parentalité :

- Naissance
- Adoption
- Réunification familiale
- Maladies*Un montant maximum de 4 000\$ pourra être accordé par étudiant ou étudiante par situation.

*Un montant maximum de 4 000\$ pourra être accordé par étudiant ou étudiante par situation.

Critères d'admissibilité :

1. L'aide financière est disponible pour les étudiants et étudiantes du 2^e et du 3^e cycle des membres du Regroupement Op+lait inscrit(es) dans une université québécoise.
2. Le projet de recherche de l'étudiant ou l'étudiante aux cycles supérieures doit s'inscrire dans les thèmes de recherche d'au moins un des quatre axes de recherche du Regroupement Op+lait (s.v.p. vous référer au [site web](#) du Regroupement).
3. Les étudiants et étudiantes boursiers ou boursières du FRQNT, FRQS, FRQSC, CRSNG, IRSC ou CRSH ne sont pas éligibles, car certaines prestations de ces grands organismes subventionnaires sont disponibles.

4. Les étudiants et étudiantes ne doivent pas être « salarié(es) » et admissibles à recevoir des prestations du RQAP (dans le cas d'une naissance ou d'une adoption).
5. Les étudiants et étudiantes doivent être inscrit(es) à temps plein à un programme d'études au moment de la demande et doivent s'engager à avoir le statut plein temps ou rédaction au trimestre suivant la demande.
6. Le cumul de bourses de l'étudiant et l'étudiante jusqu'à concurrence de 35 000\$ pour la maîtrise et 40 000\$ pour le doctorat sera permis.

Valeur et durée de l'aide financière :

La valeur de la bourse est de 1 000\$/mois pour un maximum de 4 000\$ pour un trimestre.

Documents à transmettre (EN TOUT TEMPS) pour le dossier de candidature :

1. Le formulaire d'application dûment complété
2. Un certificat médical attestant la date de l'accouchement ou d'adoption, une preuve d'enfant à charge ou tout autre document supportant votre demande.

Les demandes complètes doivent être soumises à Josée Labrie par courriel (josee.labrie@umontreal.ca).

Les réponses seront transmises dans le mois suivant la réception des demandes.

5. BOURSES DE RECRUTEMENT POUR ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES AUTOCHTONES*

La bourse de recrutement a pour objectif d'encourager les membres réguliers du regroupement à recruter des étudiant(e)s diplômé(e)s canadien(ne)s autochtones*

** L'ascendance autochtone fait référence aux membres des Premières Nations du Canada inscrits et non-inscrits, issus de traités ou non, aux Métis et aux Inuits du Canada.*

- Montant de la bourse : 5 000\$ pour un trimestre.
- Non renouvelable.
- Aide financière disponible en tout temps tant que la disponibilité des fonds le permet.
- Concours ouvert en tout temps.

Critères d'admissibilité :

1. L'aide financière est disponible pour les étudiants et étudiantes autochtones nouvellement admis dans une université québécoise et dans un programme de recherche du 2^e ou du 3^e cycle des membres du Regroupement Op+lait.
2. Le projet de recherche de l'étudiant ou l'étudiante aux cycles supérieures doit s'inscrire dans les thèmes de recherche d'au moins un des quatre axes de recherche du Regroupement Op+lait (s.v.p. vous référer au [site web](#) du Regroupement).
3. Les étudiants et étudiantes boursiers ou boursières du FRQNT, FRQS, FRQSC, CRSNG, IRSC ou CRSH ne sont pas éligibles.

4. Le cumul de bourses de l'étudiant et l'étudiante jusqu'à concurrence de 35 000\$ pour la maîtrise et 40 000\$ pour le doctorat sera permis.

Document à transmettre (EN TOUT TEMPS) pour le dossier de candidature :

- Le formulaire d'application dûment complété.

Les demandes complètes doivent être soumises à Josée Labrie par courriel (josee.labrie@umontreal.ca).
Les réponses seront transmises dans le mois suivant la réception.